Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260114-20260101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2026

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL – Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES – Youenn AMICE - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 40)

EXCUSEE : Chantal VIRMONTOIS (procuration à Anne ROLLAND)

ABSENTS : Philippe ROBERT-DANTEC – Grégoire BROSSARD – Cécile QUENTIN-LE BOZEC

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2026**

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet important de rénovation énergétique et de création d'habitat inclusif est en cours sur un immeuble de vingt logements appartenant à la commune, la résidence du collège.

Le maître d'œuvre a fourni un estimatif en phase avant-projet sommaire, pour les lots généraux de **1 038 057 € HT.**

Pour ce projet de rénovation énergétique, soutenu dans la cadre du dispositif « Villages d'avenir », une demande de subvention de trente pour cent au titre de la DETR 2025, sur la base de 200 000 € de travaux a été déposée. Un accord de subvention a été obtenu pour 50 000 €.

Madame la Maire propose de déposer une demande de 30 % de subvention au titre de la DETR 2026, sur la base de **838 000 € HT** (1 038 000 € - 200 000 € de travaux) soit **251 400 €.**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE LA MAIRE à déposer un dossier de demande de subvention DETR 2026, à hauteur de trente pour cent de **838 000 € HT**, soit **251 400 €,** pour mener à bien les travaux de rénovation énergétique de la résidence du collège.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture